

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS758

présenté par  
M. Bapt et Mme Errante

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« ainsi que la prise en compte des liens entre la biodiversité et la santé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à reconnaître l'importance des liens entre santé et biodiversité. Ces liens sont multiples et complexes, mais de nombreuses et récentes études scientifiques dressent le constat selon lequel de la qualité de la biodiversité dépend la qualité de notre santé.